

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 2 juillet 2019

CP2019_07_9
id. 4649

Le 2 juillet 2019, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombres de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 10*

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ

Absent(s) représenté(s) :

M. DEPRINCE (pouvoir à Mme NEGRE), M. HENRYOT (pouvoir à M. HEBRARD), M. MARDEGAN (pouvoir à Mme RIOLS), Mme MAURIEGE (pouvoir à M. ASTRUC), M. WEILL (pouvoir à Mme LE CORRE)

Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.

DÉLIBÉRATION

**MISE EN OEUVRE DE L'EXPÉRIMENTATION DES SERVICES
POLYVALENTS D'AIDE ET DE SOINS À DOMICILE (SPASAD)
AVENANT N° 1 AU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS
ET DE MOYENS**

Lors de la réunion du 2 mai 2017, les membres de la commission permanente

ont pris connaissance de la mise en œuvre de l'expérimentation des services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD) portés par l'APAS 82 (association promotion autonomie et santé 82) et le CIAS (centre intercommunal d'action sociale) de Valence-d'Agen et ont autorisé Monsieur le Président à signer avec l'ARS (agence régionale de santé), les CPOM (contrats d'objectifs et de moyens) correspondants.

Ces CPOM ont été conclus pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 13 juin 2019.

Dans l'attente de la future loi grand âge et autonomie, ainsi que du bilan régional de cette expérimentation qui devrait être dressé fin 2019, le directeur général de l'ARS Occitanie propose la prorogation des CPOM pour une durée de trois ans.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération de la commission permanente du 2 mai 2017 relative à la mise en œuvre de l'expérimentation des services polyvalents d'aide et des soins à domicile (SPASAD),

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, les avenants n°1 aux contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens relatifs à la mise en œuvre de l'expérimentation des SPASAD portant prorogation de cette expérimentation pour trois années supplémentaires, tels que ci-annexés, et conclus avec :
 - l'ARS Occitanie et le centre intercommunal d'action sociale de Valence-d'Agen
 - l'ARS Occitanie et l'association promotion autonomie et santé 82 ;

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département les dits avenants.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC